

EXERCICE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS Séance du 28 septembre 2020

DÉLIBÉRATION nº2020-54

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 28 septembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 18 septembre 2020.

Point de l'ordre du jour :

6.4. Approbation du versement de subventions à des associations étudiantes.

Vu le code de l'éducation, Vu les statuts de l'université de Tours, Vu l'avis du conseil de Polytech Tours du 24 juin 2020,

Exposé de la décision :

Polytech Tours souhaite verser une subvention d'un montant de 13 516€ au bureau des élèves (BDE) et une subvention d'un montant de 6 000€ à l'association Gala Polytech. Etant donné que la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université (délibération n°2018-75) pour verser des subventions aux associations étudiantes est limitée à 2 500€, le conseil d'administration doit en approuver le versement.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du versement d'une subvention d'un montant de 13 516€ au bureau des élèves (BDE) et d'une subvention d'un montant de 6 000€ à l'association Gala Polytech.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Contre:	2
Pour :	21
Votes exprimés :	23
Abstentions:	2
Nombre de membres participant à la délibération :	25
Quorum:	19
Nombre de membres constituant le conseil :	37

Pièce jointe :

- PV du conseil de Polytech Tours du 24 juin 2020.

Fait à Tours, le 29 septembre 2020 Le Président∧

Le i residenti, i

Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques Délibération publiée sur le site internet de

l'université le :

Transmise au Recteur le :

0 1 OCi. 2020





Extrait du Conseil plénier Séance du lundi 24 juin 2020

- Subventions aux associations étudiantes

Le conseil de Polytech Tours est appelé à se prononcer sur les demandes de subventions aux associations étudiantes : le Bureau des Elèves (BDE) et l'Association du Gala Polytech Tours.

Après exposé du bilan moral et du bilan financier 2019/2020, les représentants du BDE et de l'association du Gala Polytech Tours présentent le budget prévisionnel 2020/2021 et sollicitent le conseil de Polytech Tours pour le versement des subventions suivantes :

- Pour le BDE : demande d'une subvention de 13.516 € (Treize mille cinq cent seize euros)
- Pour l'association Gala Polytech Tours : demande d'une subvention de 6.000 € (Six mille euros)

Le Président du conseil de Polytech soumet au vote le versement d'une subvention de 13.516 € pour le BDE et d'une subvention de 6.000 € pour l'association Gala Polytech Tours.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents ou représentés le versement de ces deux subventions au BDE et à l'association Gala Polytech Tours.

Le directeur de Polytech Tours
POLYTECH TOURS
64 Avenue Jean Portalis
37200 Tours
Tél. · · 02 47 36 14 14